



Démarches organisateur de soirée

Par **CCLOCLO59**, le **01/06/2012 à 22:03**

Bonjour,
Je suis nouvelle sur le post et attend tout vos conseils et expériences.
Voilà je voudrais organiser des soirées à thème deux fois par mois en louant la salle des fêtes de mon village (repas+boissons alcoolisées et non, DJ, intervenant du spectacle...) rnJ'ai beaucoup d'idées et de motivation mais je ne sais pas par où commencer, je pense prendre le statut d'auto entrepreneur est ce un bon choix? mise à part la dérogation de la préfecture (pour les boissons alcoolisées) et l'autorisation de la mairie à quoi d'autre dois-je penser?
Je vous remercie d'avance pour vos réponse et les attend avec impatience!
Chloé

Par **Tisuisse**, le **02/06/2012 à 10:29**

Bonjour,
Si vous n'êtes pas titulaire d'une licence pour vente d'alcool, oubliez votre projet car, derrière, il y aura trop de risques financiers et pénaux en cas de problème (activité très encadrée par la loi).

Par **CCLOCLO59**, le **02/06/2012 à 10:33**

Bonjour, merci pour votre réponse, et comment puis-je avoir cette licence?

Par **Tisuisse**, le **02/06/2012 à 11:21**

Il vous faut être inscrit au registre du commerce, voir les services fiscaux (votre hôtel des impôts), votre préfecture, etc. Les organisateurs habituels de soirées de ce type sont assimilés à des discothèque avec toutes les contraintes, les responsabilités civiles et pénales, les assurances obligatoire dont celle de la RC professionnelle, contraintes d'horaires de fermeture, contrainte d'utilisation de la salle par la mairie, assurance incendie, bris d'objets confiés (vaisselles, etc.) intoxication alimentaire, et j'en passe.rnrnDe plus, à titre indicatifs, les organisateurs réguliers de ce type de soirées peuvent aussi être soumis à des pressions mafieuses (racket.). Tout est à prendre en compte et en tant qu'auto-entrepreneur, je crains que vous ne rencontriez plus d'inconvénients que d'avantages dans ce type d'activité. C'est vous qui voyez.